



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8928^e séance

Lundi 13 décembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Abarry	(Niger)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. Benaabou
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Olanda
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Norvège	M ^{me} Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés des présidents sortants de ses organes subsidiaires, dans l'ordre de l'année d'adoption des décisions correspondantes : S. E. M. Tarek Ladeb, Ambassadeur et Représentant permanent de la Tunisie, Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte contre le terrorisme, et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) ; S. E. M^{me} Rhonda King, Ambassadrice et Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et Présidente du Comité créé par la résolution 2140 (2014) ; S. E. M. Sven Jürgenson, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Estonie, Président du Comité créé par la résolution 1518 (2003) concernant l'Iraq et Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan ; moi-même, en tant que Représentant permanent du Niger, Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et Président du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine ; et S. E. M. Hai Anh Pham, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint du Viet Nam, Président du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ladeb.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je vais présenter le rapport de la présidence tunisienne du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix.

Pendant son mandat au Conseil de sécurité, la Tunisie a présidé le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, créé en vertu d'une décision du Conseil de sécurité contenue dans une déclaration de la

présidence (S/PRST/2001/3) publiée à la 4270^e séance, le 31 janvier 2001, afin d'organiser des consultations avec les pays fournisseurs de contingents aux moments opportuns, à différents stades des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En dépit des conséquences de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les travaux du Conseil en 2020, le Groupe de travail a repris ses activités. Compte tenu de l'importance des opérations de maintien de la paix, qui ont été touchées par la pandémie, la promotion des opérations de paix demeure une priorité malgré les conditions exceptionnelles que connaît le monde, notamment dans les zones de conflit.

C'est dans ce contexte que le 21 décembre 2020, le Groupe de travail a tenu une visioconférence sur le thème « Transitions et stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix : bilan et perspectives ». Ces questions sont d'une importance capitale, compte tenu de la situation qui règne dans certaines zones en matière d'instauration et de consolidation de la paix, de la nécessité de préserver les acquis obtenus grâce aux opérations de maintien de la paix et de passer aux étapes suivantes sans des revers qui pourraient provoquer l'exacerbation ou la reprise des conflits. De plus, il importe de créer un environnement propice à une paix pérenne dans les pays qui ont connu des conflits et des crises, notamment en appuyant les règlements politiques et en assurant la protection des civils.

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu les exposés de M^{me} Rania Dagash-Kamara, Cheffe du Service des politiques et des meilleures pratiques au Département des opérations de paix, et de M^{me} Anita Kokui Gbeho, Représentante spéciale conjointe adjointe pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. À cette réunion, l'accent a été mis sur la nécessité d'investir dans la consolidation et la pérennisation de la paix pour que celle-ci puisse être préservée après la fin des missions des Nations Unies. Nous devons également éliminer les obstacles importants auxquels se heurtent les efforts de pérennisation de la paix.

Dans nos échanges, il a été convenu que les changements des tâches des missions des Nations Unies ne sont pas seulement liés au retrait des missions après l'achèvement de leurs mandats, mais représentent un processus de restructuration stratégique en ce qui concerne la présence des Nations Unies, afin de préserver ce qui a été réalisé et d'y faire fond. À cette fin, le Secrétaire général a érigé en priorité absolue les

transitions et les stratégies de sortie des missions de paix des Nations Unies.

En 2021, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a tenu deux visioconférences. La première a eu lieu le 13 avril pour examiner l'application de la résolution 2518 (2020) sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le général de division Jai Menon, Directeur du Bureau des partenariats stratégiques pour le maintien de la paix, le docteur Bernhard Lennartz, Directeur par intérim de la Division de la gestion des soins de santé et de la sécurité et de la santé au travail, et M. Anthony Amidon, Directeur du Département de l'appui aux opérations au Bureau de l'informatique et des communications, ont présenté des exposés sur les différents aspects de cette question, qui reste importante, en particulier à la lumière des difficultés et des risques croissants auxquels les soldats de la paix sont confrontés dans de nombreuses zones de conflit et du nombre croissant de victimes parmi eux, ainsi que de l'augmentation des attaques menées par des organisations terroristes et des groupes armés. Il a également été question de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui vise à réorganiser les opérations de maintien de la paix autour de mandats spécifiques pour qu'elles soient plus robustes et plus sûres, tout en privilégiant les solutions politiques et en veillant à ce que les soldats de la paix soient mieux formés et équipés.

À cette réunion, les participants se sont également penchés sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix suite au rapport établi par le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, ainsi qu'aux documents Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Selon le rapport établi par Santos Cruz, les actes de violence résultent des risques de sécurité liés aux conflits armés, au terrorisme, à la violence et à la criminalité.

S'agissant de la sécurité, nous avons également mis l'accent sur les risques environnementaux ou d'origine anthropique qui pourraient provoquer des maladies ou des décès. Tous les orateurs ont rappelé l'importance de se conformer aux normes de sécurité et de sûreté les plus strictes, tout en renforçant les capacités des soldats de la paix. Ils ont également mis l'accent sur une bonne formation, en soulignant particulièrement l'importance de fournir aux Casques bleus le matériel nécessaire pour

satisfaire aux exigences du mandat et garantir la sécurité du personnel des missions.

Nos échanges ont également porté sur les structures fondamentales de prévention et de soins médicaux et d'autres sujets tels que la communication, la sensibilisation et la responsabilisation des membres du personnel, ainsi que la mobilité, le matériel à sécurité intégrée, une formation efficace avant le déploiement, les compétences techniques, la souplesse et les solutions intelligentes qui permettent aux Nations Unies de maintenir la paix. Tous les participants ont appelé à plus d'efforts collectifs pour faire face aux défis actuels afin de protéger les soldats de la paix, qui sont exposés à des risques importants alors qu'ils servent la cause de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, je remercie une fois de plus toutes les femmes et tous les hommes qui œuvrent à l'édification d'un monde plus sûr. J'ai également une pensée pour ceux et celles qui ont payé le prix ultime en défendant la paix.

À sa réunion du 6 octobre, le Groupe de travail a mis l'accent sur l'appui à la police des Nations Unies et le renforcement de son rôle dans les missions de maintien et de consolidation de la paix, ce qui aurait des effets positifs sur le maintien de l'ordre dans le monde. Dans sa déclaration, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, Luis Carrillo, a énuméré les réalisations les plus importantes de la police des Nations Unies et les nouvelles mesures prises pour renforcer la confiance auprès des populations locales en facilitant la fourniture de l'aide humanitaire, en décourageant les activités criminelles et en mettant fin aux violations des droits humains. Il a expliqué que la police des Nations Unies se caractérise par sa diversité et son expérience, qu'elle incarne les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies et qu'elle a un effet positif sur les communautés, notamment en ce qui concerne les droits humains et la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables. Dans leurs déclarations, les États Membres ont mis l'accent sur l'importance de doter d'un matériel adéquat la police des Nations Unies, qui est chargée de missions complexes, notamment la gestion de l'ordre public, les patrouilles et la police de proximité, en plus d'une présence constante au sein des communautés vulnérables pour protéger les civils. La police des Nations Unies aide également les États Membres à constituer une force de police nationale responsable.

Compte tenu des circonstances extraordinaires que connaît le monde entier et des risques et défis

croissants auxquels les missions d'établissement de la paix des Nations Unies doivent faire face, il est urgent de poursuivre les efforts déployés dans le domaine du maintien de la paix, en collaboration avec toutes les parties prenantes, afin de mettre en œuvre les recommandations formulées dans les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, d'améliorer les performances des missions et de leur donner plus de moyens d'exécuter leurs mandats, de garantir aux soldats de la paix la protection nécessaire à toutes les étapes du maintien et de la consolidation de la paix, de s'engager à promouvoir des solutions politiques aux conflits, de renforcer l'incidence politique du maintien de la paix et de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tout en améliorant la performance et l'application du principe de responsabilité et en renforçant les partenariats.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Ladeb de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice King.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Ces deux dernières années, j'ai eu le privilège de présider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), et je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité des activités du Comité pendant cette période. Avant de poursuivre, je voudrais exprimer ma gratitude à la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui m'a toujours soutenue, dans mes fonctions de Présidente, ainsi que l'ensemble du Comité. Je remercie également le Groupe d'experts, avec lequel nous avons eu une coopération sans faille.

Au cours des deux dernières années, le Comité s'est réuni huit fois, à la fois par visioconférence et en présentiel, pour entendre des exposés du Groupe d'experts après la soumission de leurs rapports à mi-parcours et de leurs rapports finaux, et pour examiner leurs recommandations. À cet égard, le Comité a convenu de mesures de suivi pour 11 des recommandations émanant des différents rapports du Groupe d'experts. Le Comité a également organisé des consultations informelles pour entendre un exposé de M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et il se réunira le 17 décembre pour entendre, pour la première fois, un exposé oral de M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de

la question des violences sexuelles commises en période de conflit, conformément à une recommandation contenue dans le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts à l'intention du Comité.

Sous ma présidence, le Comité a examiné trois communications invoquant la clause de dérogation à des fins humanitaires ou autres, comme le prévoit la résolution 2511 (2020). Le Comité a également mis à jour ses directives afin de refléter les résolutions 2511 (2020) et 2564 (2021). Ce processus s'est achevé en octobre, et les directives ont depuis été publiées sur le site web du Comité. De plus, le Comité a ajouté quatre individus à la liste des sanctions : un inscrit par le biais de la résolution 2564 (2021) pour divers actes, dont des violences sexuelles, et trois ajoutés à la liste pour la première fois, suite à une décision prise au sein du Comité.

Cette année, suite à une demande d'appui formulée par le Groupe d'experts, j'ai proposé une éventuelle visite de la présidence dans la région. Ma proposition portait de l'hypothèse que le dialogue avec les parties prenantes sur le terrain serait favorable aux travaux du Comité, notamment pour soutenir le Groupe d'experts. Une visite dans la région aurait été l'occasion de sensibiliser à l'objectif et à la portée des mesures de sanctions concernant le Yémen et aurait permis au Comité de recevoir des informations de première main sur la mise en œuvre et l'impact des mesures de sanctions visant le Yémen. Bien que les modalités de cette visite aient été diffusées et examinées par le Comité, nous n'avons pas pu entreprendre le voyage en raison des restrictions en cours liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans certains des pays que nous avions prévu de visiter. Néanmoins, je pense que le futur Président doit envisager de reprendre cette initiative à l'avenir, lorsque la situation le permettra.

J'ai également eu le privilège de présider le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, une autre de mes grandes priorités. À ce stade, je voudrais exprimer ma reconnaissance à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour son appui et son assistance constants tout au long des deux dernières années.

Le séminaire-retraite conjoint qui s'est tenu à Saint-Vincent-et-les Grenadines en janvier 2020, sous la présidence du Koweït, a fourni le cadre directeur de ma présidence : une exécution orientée vers l'action. À cette fin, mon objectif au sein du Groupe de travail informel était d'explorer les moyens concrets de

garantir l'application de la note du Président 507 et des notes adoptées ultérieurement. En 2021, 11 présidences sur 12 ont préparé ces engagements.

Malgré les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, le Groupe de travail a organisé 13 réunions officielles et a continué à se concentrer sur la mise en œuvre. L'ordre du jour comprenait un point permanent intitulé « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 : réflexions engagées par les présidences antérieures et propositions d'action », qui a permis aux présidences récentes de réfléchir aux méthodes de travail au cours de leurs mois respectifs, ainsi qu'à leurs efforts pour assurer la mise en œuvre de ladite note et des notes adoptées par la suite. Il s'agissait également d'une occasion d'explorer les dispositions négligées de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507 et d'autres notes du Président afin que nous puissions mieux les utiliser, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité globale du Conseil de sécurité.

En juillet 2021, après des semaines de négociations, le Groupe de travail informel a adopté quatre notes du Président. La note du Président publiée sous la cote S/2021/645 visait à familiariser les nouveaux membres avec les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, et invitait le Secrétariat à prendre les mesures appropriées, notamment en tenant un répertoire des formations proposées. La note du Président publiée sous la cote S/2021/646 a souligné le rôle de ceux qui coordonnent les activités mensuelles des missions respectives au Conseil pour assurer la mise en œuvre. La note du Président publiée sous la cote S/2021/647 reconnaissait le rôle important joué par la présidence du Conseil de sécurité pour assurer la mise en œuvre et invitait les présidences à envisager d'établir des engagements mensuels écrits. Enfin, la note du Président publiée sous la cote S/2021/648 était une déclaration de l'engagement du Conseil de sécurité à faire du multilinguisme une priorité en tout temps. Bien que j'aie présenté un certain nombre d'autres projets de notes pour examen, y compris concernant la rédaction des textes, et une note axée sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de garantir, à tout moment, sa capacité à fonctionner en permanence conformément à la Charte des Nations Unies, ces notes n'ont pas encore trouvé de consensus. Il existe toutefois une volonté de débattre de certaines de ces questions, et nous continuerons à rechercher un consensus pendant les semaines qui nous restent au Conseil de sécurité.

Avant de conclure, je voudrais remercier les membres du Comité 2140 et du Groupe de travail informel pour leur mobilisation et leur coopération productive sur diverses questions au cours des deux dernières années. Je souhaite plein succès aux futurs Présidents de ces organes subsidiaires.

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice King de son exposé.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Ladeb, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau, afin qu'il complète son exposé au Conseil.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai eu l'honneur et le privilège de diriger la présidence tunisienne du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste au cours des deux dernières années. Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de partager mes réflexions et observations avec les membres du Conseil et mes collègues des autres comités.

Le terrorisme continue de représenter une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Cette menace a été exacerbée par l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous continuons de faire face à des défis importants dans un large éventail de domaines, notamment l'adaptation des groupes terroristes aux mesures antiterroristes des États Membres, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins terroristes, la gestion des frontières et la sécurité de l'aviation civile, la protection des infrastructures critiques et des cibles vulnérables, la menace posée par les combattants terroristes étrangers, sans compter l'apparition régulière de nouvelles tendances, notamment de nouvelles méthodes de financement du terrorisme et l'insurrection de terroristes motivés par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance. Ces menaces sont souvent exacerbées dans les contextes fragiles, notamment lors de conflits armés prolongés ou naissants.

Depuis sa création, le Comité contre le terrorisme (CCT) joue un rôle de premier plan dans les efforts visant à contrer ces menaces. La Tunisie était membre du Conseil de sécurité en 2001 et a participé activement à l'adoption de la résolution 1373 (2001) et à la création du CCT. Nous avons eu le plaisir, durant notre présidence cette année, de célébrer le vingtième anniversaire

du Comité. Nous avons inauguré ce processus commémoratif en janvier par un débat ministériel (voir S/2021/48) et par la publication d'une déclaration du Président (S/PRST/2021/1). Le 4 novembre, le CCT a tenu une réunion consacrée à cette question et a adopté un document final qui décrit les menaces, tendances et défis nouveaux, ainsi que les mesures à prendre et la voie à suivre.

Appuyé par sa Direction exécutive (DECT), le CCT continue de s'acquitter de son mandat, qui a été énoncé dans plus d'une vingtaine de résolutions. Quelques faits et chiffres suffisent pour démontrer les progrès réalisés par le Comité. Au cours des deux dernières années, la DECT, agissant au nom du Comité, a effectué 15 visites d'évaluation de pays. Le Comité a adopté des modalités pour les visites hybrides, ce qui nous a permis de poursuivre les visites d'évaluation pendant la pandémie de COVID-19. Deux outils d'évaluation et d'inventaire améliorés, à savoir l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre et la version révisée du bilan général de la mise en œuvre, ont été lancés pour garantir que l'examen sur dossier et l'inventaire continuent d'être caractérisés par la rigueur, la cohérence, la transparence et l'impartialité et pour contribuer à des analyses quantitatives et qualitatives.

Vingt-trois États Membres ont donné leur accord pour une diffusion totale ou partielle de leurs rapports sur les visites de pays, et 705 besoins d'assistance technique identifiés ont été publiés sur le portail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, aux fins d'utilisation par les partenaires d'exécution des Nations Unies. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a été invité à présenter des exposés au CCT deux fois par an et à assister, en tant qu'observateur, aux exposés de la DECT au CCT sur les conclusions des visites d'évaluation de pays. Les documents d'orientation et les directives ont été mis à jour, notamment le document-cadre et les procédures pour les visites d'évaluation du Comité, ainsi que le Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes. Des enquêtes à l'échelle mondiale sur la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes, notamment la résolution 1624 (2005), ont été adoptées par le Comité et publiées comme documents du Conseil. Le CCT a tenu 13 réunions d'information et des séances publiques et à huis clos sur des questions régionales et thématiques pour tenir compte des intérêts et des préoccupations des États en matière de lutte contre le terrorisme.

Certes, beaucoup de progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire. Après deux années de présidence du Comité dans des circonstances exceptionnelles, je voudrais formuler les observations et propositions suivantes. Premièrement, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme doit continuer à figurer en tête des priorités internationales en matière de paix et de sécurité. Ceci est particulièrement important compte tenu des menaces et des défis supplémentaires posés par la COVID-19.

Deuxièmement, pour faire face à l'évolution de la menace terroriste mondiale, il est essentiel que nous continuions d'adapter nos approches et de renforcer notre coopération. L'un des principaux enseignements tirés de notre présidence, c'est qu'avec la volonté politique nécessaire, nous pouvons toujours trouver des solutions. Les procédures et les méthodes de travail du Comité sont des outils essentiels pour garantir la cohérence, la transparence et l'impartialité. Cependant, le Comité a pu trouver des moyens novateurs pour fonctionner sans interruption, qui ont même parfois apporté une valeur ajoutée. Il est opportun, dans la perspective du renouvellement du mandat de la DECT, de pouvoir examiner ce qui a fonctionné jusqu'à présent et ce que nous pouvons améliorer. Cet exercice n'est pas facile, mais il est nécessaire, si notre principal objectif est de formuler une riposte unifiée, efficace et coordonnée au terrorisme, dans le cadre de l'« Unité d'action des Nations Unies ».

Troisièmement, nous devons tirer pleinement profit du rôle que joue le CCT en tant qu'organe subsidiaire clef du Conseil afin d'assurer une mise en œuvre efficace des résolutions pertinentes du Conseil. À cet égard, les travaux du Comité n'ont pas seulement été mis à mal par la pandémie de COVID-19, mais ont également pâti des mesures d'austérité mises en œuvre par l'ONU. À de nombreuses reprises, le Comité n'a pas pu tenir ses réunions en raison du manque de ressources, même en l'absence d'une réunion officielle parallèle du Conseil, ce qui a nui à la mise en œuvre efficace de son programme de travail. S'il est vrai que la bonne gestion des ressources de l'ONU doit être une priorité, elle ne doit pas compromettre l'efficacité et le sérieux des travaux du Conseil de sécurité. J'invite les membres du Conseil et le Secrétariat à travailler en étroite collaboration pour trouver des solutions permettant d'établir un juste équilibre à cet égard.

Quatrièmement, nous devons trouver des moyens efficaces d'obtenir des résultats concrets en facilitant

la fourniture d'une assistance technique ciblée pour le renforcement des capacités et en changeant la donne sur le terrain. Le résultat final est aussi important que le processus. À cet égard, le Comité doit continuer de renforcer ses partenariats, sa collaboration et sa coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, les autres organes subsidiaires du Conseil, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales et régionales.

Cinquièrement, nous devons continuer de renforcer la transparence des méthodes de travail du Comité et de son action sur le terrain. Il convient d'améliorer le dialogue entre le CCT et les États inspectés, notamment les États qui présentent tardivement ou ne présentent pas leurs rapports. Dans le même ordre d'idées, les États qui ne sont pas membres du Comité et d'autres acteurs, notamment le monde universitaire et les organisations de la société civile, doivent bénéficier d'un meilleur accès au Comité. Dans toutes leurs activités, le CCT et la DECT continuent de tenir compte des droits humains et des questions de genre dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Je suis très satisfait que la présidence tunisienne ait pu promouvoir une approche multidisciplinaire de la lutte contre le terrorisme au cours des deux dernières années. Dans le cadre de ces efforts, la Tunisie organisera, le 16 décembre, une réunion-débat de fin de présidence, qui permettra à la société civile et à d'autres partenaires en matière de lutte contre le terrorisme d'exprimer leurs vues sur les travaux du Comité. Nous sommes très heureux que la nouvelle présidence du Comité se joigne à ces discussions, et nous invitons les présidences des autres Comités à envisager de faire de ce genre de discussions une pratique établie à l'avenir.

Enfin, nous devons continuer d'encourager les États Membres à faire part au CCT de leurs progrès, de leurs expériences et de leurs nouveaux défis et besoins, afin que le CCT comprenne mieux leurs difficultés et qu'il soit mieux à même de recenser les pratiques efficaces et les besoins en matière de capacités et d'appui.

Je voudrais conclure mes observations en exprimant la profonde gratitude de la Tunisie aux membres du Comité au cours de ces deux dernières années pour les contributions inestimables qu'ils ont apportées ainsi que pour la souplesse et le sens des responsabilités dont ils ont fait montre. Sans nos efforts concertés, aucun progrès n'aurait été possible. Je souhaite également remercier la Sous-Secrétaire

générale Michèle Coninx, Directrice exécutive de la DECT, et son équipe, de l'appui qu'elles ont apporté au Comité et à sa présidence. Je voudrais remercier mon équipe compétente pour sa gestion des tâches quotidiennes du Bureau de la présidence, et je souhaite à la nouvelle présidence et aux nouveaux membres du Comité plein succès dans leurs futures délibérations.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Ladeb pour son complément.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Jürgenson.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai eu l'honneur de présider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003), concernant l'Iraq, et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de partager mes observations sur ce mandat.

Je voudrais commencer par le Comité 1518 sur l'Iraq.

Au cours des deux dernières années, en ma qualité de Président du Comité, je me suis engagé à soutenir les efforts déployés par l'Iraq pour recouvrer ses avoirs et réaliser des progrès s'agissant de la radiation d'entités et de personnes de la liste. Le Comité et la Mission permanente de l'Iraq ont poursuivi leurs efforts en vue de réduire le nombre d'entités inscrites sur la liste, en maintenant la dynamique créée pendant la présidence précédente et en réduisant de plus de 80 % le nombre d'entités inscrites sur la liste des sanctions au cours des deux dernières années.

Ce sont des progrès remarquables. Fort de son étroite coopération avec la Mission permanente de l'Iraq, le Comité a radié 63 entités, et seules 13 autres restent inscrites sur la liste des sanctions. En outre, cinq personnes en ont été radiées. J'encourage l'Iraq à continuer de soumettre des demandes afin que les 13 entités et 81 personnes restantes puissent être radiées de la liste dès que possible.

Ces deux dernières années, la question du recouvrement des avoirs iraqiens à l'étranger a conservé toute son actualité. J'exhorte tous les pays où se trouvent encore des avoirs à coopérer avec l'Iraq aux fins de leur recouvrement, conformément aux résolutions pertinentes. J'espère que la radiation des entités restantes se poursuivra et qu'il sera possible de mettre fin au régime de sanctions dans un avenir proche.

Je passe maintenant au Comité des sanctions 1591 sur le Soudan, puis je terminerai par quelques observations générales sur l'ensemble des comités.

Il y a deux ans, ma prédécesseure, l'Ambassadrice Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, m'a transmis la présidence du Comité 1591 concernant le Soudan, en soulignant l'importance de la transparence, de l'équité et de la responsabilisation dans les travaux du Comité. Elle avait également fait remarquer que l'autonomie et la liberté d'action de la présidence étaient limitées, étant donné que le Comité prend toutes ses décisions par consensus. Cela a perduré au cours de mon mandat puisque, bien souvent, les clivages politiques au Conseil empêchent les États de s'entendre sur des mesures même mineures au sein des comités. J'ai cherché à m'appuyer sur les enseignements tirés et l'excellent travail réalisé sous les présidences précédentes.

Je voudrais mettre en exergue trois points dont je suis particulièrement fier, ainsi que les recommandations correspondantes.

Premièrement, afin d'améliorer la transparence et de renforcer la collaboration entre le Comité et le Conseil, j'ai fourni au Conseil des informations plus détaillées tous les 90 jours. Nous avons souvent utilisé les rapports du Groupe d'experts, car ils constituent une ressource précieuse non seulement pour le Conseil, mais aussi pour le grand public. À ce jour, nous sommes le seul comité des sanctions à avoir établi des rapports plus complets en utilisant les rapports du Groupe d'experts, mais j'espère que d'autres suivront notre exemple. J'encourage donc vivement mon successeur, ainsi que les autres comités des sanctions, à faire de même, car cela améliore la transparence et accroît l'efficacité de la collaboration entre les comités et le Conseil.

À cet égard, je tiens également à souligner que, dans le régime de sanctions concernant le Soudan, seuls les rapports finals du Groupe d'experts sont publiés. Dans un souci de transparence, les rapports à mi-parcours doivent également être mis à la disposition de tous. Les rapports trimestriels doivent aussi être dûment pris en compte. En ce qui concerne la transparence, je voudrais également souligner l'importance du respect et de la compréhension des résolutions pertinentes et des règles et procédures des comités.

À la suite de consultations et grâce à une approche novatrice pour résoudre les problèmes, nous avons été en mesure de respecter le règlement en soumettant par

écrit le rapport trimestriel et le programme de travail du Groupe d'experts lorsqu'il était impossible de faire rapport au Conseil en raison des restrictions résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Notre deuxième contribution notable au Comité a été d'actualiser autant que possible le régime actuel de sanctions. Nous sommes parvenus à mettre à jour la liste des personnes sanctionnées. J'encourage mon successeur à poursuivre la mise à jour du régime de sanctions, dans la mesure où les conditions le permettent et où l'évolution de la situation l'exige.

Notre troisième contribution majeure a été d'instaurer en priorité un climat de confiance et de coopération entre le Soudan et le Comité des sanctions. Je suis convaincu qu'une coopération plus étroite entre le Comité et le Soudan ne peut que profiter au régime de sanctions. Par conséquent, j'encourage vivement mon successeur à établir également une relation forte avec le Soudan. Pour ce faire, une visite de la présidence pourrait être organisée. Malheureusement, j'ai dû reporter ma visite au Soudan à deux reprises : d'abord, à cause de la pandémie et, ensuite, en raison de l'évolution de la situation sur le terrain. J'espère sincèrement que le nouveau Président pourra se rendre dans le pays dès que possible.

La coordination et le partage d'informations entre les différents organes subsidiaires et les autres entités des Nations Unies étant essentiels, je me suis également efforcé d'accroître les échanges avec les autres organes subsidiaires, ainsi qu'avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Je rappelle que le Groupe d'experts est chargé par les résolutions pertinentes d'évaluer, entre autres, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris ceux qui impliquent des attaques contre la population civile, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les violations et atteintes commises contre les enfants. Ces évaluations doivent se poursuivre. C'est pourquoi j'invite instamment le Comité à poursuivre la coopération avec les autres organes subsidiaires, ainsi qu'avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Je voudrais également répondre aux idées erronées concernant les sanctions de l'ONU. On entend trop souvent dire que les sanctions nuisent au développement et à la sécurité de la population hôte. En

réalité, ces propos ne pourraient être plus éloignés de la vérité. L'embargo sur les armes permet d'empêcher l'afflux supplémentaire d'armes au Darfour. Dans le même temps, les sanctions ciblées visent à punir les individus qui portent atteinte à la paix. Les sanctions en place servent à aider la population.

Je remercie le Groupe d'experts sur le Soudan, qui a joué un rôle déterminant dans le soutien apporté au Comité. Je suis tout à fait d'accord avec ma prédécesseure pour dire qu'on ne saurait surestimer l'importance des informations que tous les groupes d'experts fournissent aux comités, des informations qui sont souvent recueillies dans des circonstances extrêmement difficiles. Leur indépendance, leur sécurité et leurs conditions de travail sont d'une grande importance.

Les États Membres doivent respecter les privilèges et immunités des experts en mission. À cet égard, je dois parler de la situation concernant le Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Le Conseil doit renforcer l'institution du Médiateur. L'Estonie travaille actuellement sur une initiative visant à traiter ces deux questions, et nous espérons apporter un changement afin de montrer notre plein soutien à la fois aux groupes d'experts et au Médiateur.

Enfin, ce fut un immense honneur pour moi d'assumer la présidence des deux Comités. J'ai cherché à faciliter les progrès là où c'était possible, à mettre à jour les régimes de sanctions autant que possible, à améliorer la transparence, à instaurer la confiance et à renforcer la coordination entre les parties prenantes. Il est regrettable que mes successeurs, à l'heure actuelle, n'aient pas encore été désignés, et j'espère qu'à l'avenir, la présidence des organes subsidiaires sera décidée en temps plus opportun, comme demandé dans la note du Président du Conseil de sécurité S/2016/619, qui met à jour la note S/2010/507. À cet égard, je rappelle à tous les membres du Conseil qu'il leur incombe de tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord sur cette nomination dans les meilleurs délais.

Pour terminer, je remercie le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité et le Secrétariat pour leur aide inestimable. Je tiens à assurer les prochains présidents des Comités de mon plein soutien.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Jürgenson pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ladeb.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : La Tunisie a assumé la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau au cours des deux dernières années. Nous nous sommes engagés à collaborer et à coopérer avec les membres du Comité, ainsi qu'avec M^{me} Rosine Sori-Coulibaly, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), et la Mission permanente de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du Comité.

Pendant la présidence tunisienne du Comité, un certain nombre de faits nouveaux sont intervenus sur les plans sécuritaire et politique, tant au niveau national en Guinée-Bissau qu'au niveau régional. Un exemple parmi les plus notables est celui de l'élection qui s'est tenue en Guinée-Bissau après une période de tensions politiques. Organisée le 24 novembre 2019, l'élection présidentielle s'est en effet déroulée dans les délais impartis et dans le calme, comme l'ont confirmé les observateurs internationaux.

Je tiens à remercier les diverses parties prenantes, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne, pour les efforts qu'elles ont déployés afin de contribuer au bon déroulement du scrutin.

De plus, je tiens à saluer les efforts de tous les acteurs concernés pour surmonter la crise qui a suivi l'annonce des résultats de l'élection en recourant à des moyens judiciaires et juridiques. Je salue le rôle important joué par les parties prenantes en Guinée-Bissau, qui ont fait passer les intérêts supérieurs du pays avant tout autre considération et se sont engagées à maintenir le calme et à éviter tout acte susceptible d'entraîner une escalade.

Pendant la présidence tunisienne du Comité, le Conseil de sécurité s'est réuni sur la situation en Guinée-Bissau le 14 février 2020 (voir S/PV.8724) et le 10 août 2020 (voir S/PV.8754). Nous avons à ces occasions entendu les exposés de M^{me} Rosine

Sori-Coulibaly, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a considérablement affecté le travail du Comité. Nous n'avons pas pu nous rendre dans le pays. Cette visite aurait pu avoir une incidence positive sur les travaux du Comité et sur l'examen de la situation en Guinée-Bissau. Elle nous aurait permis d'évaluer directement la situation sur le terrain.

Le 12 octobre 2020, le Comité a tenu, à titre exceptionnel, une réunion par visioconférence pendant laquelle les membres ont entendu un exposé de M^{me} Rosine Sori-Coulibaly sur les progrès réalisés en termes de stabilité et de rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

Pendant la présidence tunisienne du Comité, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, le 28 février 2020 (voir S/PV.8736), la résolution 2512 (2020), déposée par le Niger en sa qualité de rédacteur. Dans cette résolution, le Conseil a prolongé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau jusqu'au 31 décembre 2020, date à laquelle le BINUGBIS devait fermer définitivement.

En tant que présidente du Comité, la Tunisie a contribué, avec d'autres États Membres, à garantir une convergence de vues sur les différentes dispositions de la résolution, notamment les sanctions imposées à la Guinée-Bissau. La Tunisie a insisté sur l'importance de poursuivre la concertation et la collaboration concernant les sanctions au sein du Comité des sanctions et avec le BINUGBIS et les différents acteurs concernés en fonction de l'évolution de la situation, des progrès réalisés et des réformes politiques menées dans le pays.

Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra toutes les mesures nécessaires pour lever les sanctions en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des progrès réalisés en termes de réformes et de développement durable, ce qui contribuerait à consolider la paix et la sécurité en Guinée-Bissau et dans la région en général.

Pour terminer, je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Bureau et le Département des affaires juridiques du Secrétariat pour l'assistance et le soutien fournis pendant la présidence tunisienne du Comité. Je tiens à remercier tout particulièrement

M. Manuel Bressan pour son grand professionnalisme et sa disponibilité constante à nous aider et nous prêter assistance. Je tiens également à souhaiter à mon successeur tout le succès possible.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Ladeb de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en mes qualités de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Au cours des deux dernières années, j'ai eu le privilège de présider le Comité 1533 concernant la République démocratique du Congo et le Comité 2127 concernant la République centrafricaine.

Je voudrais profiter de cette occasion pour partager quelques réflexions à la fois sur mon rôle en tant que président de ces deux comités ainsi que sur le travail accompli au cours de cette période.

Au début de mon mandat, et avec l'appui du Secrétariat, un programme de travail intense a été préparé pour chaque Comité, avec nos idées pour d'éventuelles réunions, nos objectifs pour chaque réunion ainsi que les principaux points d'intérêt. Malheureusement, comme nous le savons tous, l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en mars 2020 a entravé la mise en œuvre de ces plans de travail, du moins comme nous l'avions envisagé à l'origine. À cet égard, je voudrais saluer les efforts déployés par le secrétariat du Comité pour mettre en place des solutions technologiques afin d'assurer la continuité de nos travaux. Malgré les défis posés par la pandémie, les deux Comités ont pu tenir des échanges fructueux avec diverses parties prenantes.

C'est ainsi que le Comité concernant la République démocratique du Congo a pu discuter des activités des groupes armés, de la surveillance de l'embargo sur les armes et de la gestion des armes et munitions avec la Mission de l'Organisation des Nations en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Service de la lutte antimines de l'ONU. Les travaux ont aussi porté sur l'exploitation illicite des ressources naturelles avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et un représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

De même, le Comité concernant la République centrafricaine a échangé des vues avec le Groupe d'experts et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) sur la question du trafic d'armes.

Les deux Comités ont également tenu des réunions, parfois conjointement, avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, deux sujets préoccupants. Les Représentantes spéciales ont toutes deux fourni aux Comités des informations utiles, y compris des noms de personnes à considérer pour une éventuelle désignation. J'espère que mon successeur ou ma successeuse continuera d'organiser régulièrement de telles réunions avec les deux Représentantes spéciales du Secrétaire général. Je voudrais également encourager les Comités 1533 et 2127 à sanctionner les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, afin d'aider la République démocratique du Congo et la République centrafricaine à lutter contre l'impunité et à traduire les responsables en justice.

Enfin, les Comités 1533 et 2127 ont tenu des réunions avec les États de la région pour examiner les rapports à mi-parcours et finaux de leur groupe et panel d'experts respectifs. Ces réunions ont permis aux représentants des États de la région de transmettre des informations pertinentes aux Comités et de répondre à leurs préoccupations concernant les rapports des experts. Je pense que ces réunions avec les États de la région devraient se poursuivre, car elles permettent de réunir régulièrement tous les acteurs concernés et d'entendre leurs idées sur la mise en œuvre des régimes de sanctions et sur la manière dont les États pourraient contribuer à promouvoir la paix et la stabilité en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

En octobre et novembre 2021 respectivement, j'ai eu l'occasion, avec les membres du Comité, de visiter la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Il était nécessaire de prendre en compte les défis logistiques et sanitaires liés aux multiples voyages dans la région, et ces contraintes nous ont empêchés de nous rendre également au Rwanda et en Ouganda, comme prévu à l'origine. J'espère donc que mon successeur ou ma successeuse sera en mesure de

visiter ces deux pays ainsi que les États de la région dans un proche avenir.

Permettez-moi maintenant de faire quelques remarques personnelles.

Premièrement, je suis convaincu de l'importance du recours à des sanctions ciblées afin de stigmatiser les individus et les entités, y compris les groupes armés, dont les actions menacent la paix et la sécurité. Les sanctions peuvent aider à isoler les auteurs de troubles qui sont impliqués dans le trafic d'armes, les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, l'exploitation illicite des ressources naturelles et les attaques contre les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires.

Deuxièmement, je pense que les visites du Président sont essentielles, car elles permettent aux Comités d'obtenir des informations de première main sur la mise en œuvre des mesures de sanctions et d'échanger en personne avec un large éventail de parties prenantes, y compris des représentants gouvernementaux au plus haut niveau, des organisations de la société civile et la communauté diplomatique. Ces visites nous donnent également l'occasion d'entendre les points de vue nationaux et locaux sur l'impact des sanctions, et c'est l'occasion pour nos hôtes d'entendre les messages du Comité.

Troisièmement, sur l'importance de la sensibilisation et de la transparence, au cours de mes divers engagements, j'ai remarqué le manque persistant de compréhension de la nature, de l'objectif et du cadre général des sanctions de l'ONU. Cela est vrai à la fois pour les régimes de sanctions concernant la République démocratique du Congo et concernant la République centrafricaine. À cet égard, au cours de mes interactions et de mes réunions, et en particulier lors des réunions d'information du Comité avec les États de la région, mon objectif était de clarifier les malentendus concernant les sanctions de l'ONU à l'égard des deux pays et de souligner que l'embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager sont adoptés par le Conseil pour contribuer à promouvoir la paix et la sécurité dans la région. Ces malentendus n'ont jamais été aussi évidents que lors de mes récentes visites en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Je pense que davantage d'efforts devraient être faits pour faire connaître les objectifs visés par le mécanisme de sanctions à l'endroit de la population, peut-être par

l'intermédiaire de la radio des Nations Unies dans les pays concernés.

Quatrièmement, la coopération régionale est essentielle. Dans le cas de la République centrafricaine par exemple, mon objectif principal était de continuer à renforcer l'engagement du Comité avec les États de la région, car je suis fermement convaincu que ce n'est qu'avec la coopération des États de la région que ces pays pourront faire face aux menaces régionales de manière globale et collaborative. Les efforts régionaux sont primordiaux pour lutter contre le trafic transfrontalier d'armes légères et de petit calibre et de ressources naturelles, et pour empêcher les mouvements des combattants entre les États voisins.

Cinquièmement, le travail des groupes d'experts de l'ONU est essentiel pour assurer la mise en œuvre des mesures de sanctions, et leur indépendance doit être préservée. Les experts sont véritablement les yeux et les oreilles des comités de sanctions et travaillent sans relâche pour aider les autorités nationales et les États régionaux à mettre en œuvre les mesures de sanction. Cette coopération est essentielle pour le travail des Comités. À cet égard, je me félicite de la récente décision du Comité 1533 d'approuver la liste proposée des membres du Groupe d'experts, après plus de quatre mois de blocage. J'espère que les membres du Comité des sanctions 2127 parviendront à une décision similaire concernant le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, qui est en suspens depuis le 17 août. Je demande au Comité d'approuver rapidement la liste afin de permettre au Groupe d'experts de s'atteler à son mandat en vertu de la résolution 2588 (2021).

Sur les questions particulières, je voudrais maintenant aborder brièvement l'embargo sur les armes en République centrafricaine, qui reste une question sensible. À cet égard, permettez-moi de réaffirmer que le Comité a toujours travaillé en rapport avec les autorités centrafricaines et a agi rapidement en approuvant toutes les demandes et notifications d'exemption. Je voudrais également appeler les autorités centrafricaines à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les objectifs de référence fixés par le Conseil dans la déclaration du Président du 9 avril 2019 (S/PRST/2019/3), et j'encourage les États Membres et les organisations régionales à aider les autorités centrafricaines à atteindre ces critères.

L'année dernière, la communauté internationale a suivi avec une grande inquiétude le recul dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, lorsque la

Coalition des patriotes pour le changement a menacé de saper la paix et le processus politique dans le pays, notamment en attaquant la capitale, Bangui. Je voudrais rappeler que l'article 35 de l'Accord politique mentionne la possibilité de sanctions contre les contrevenants. Le Conseil de sécurité et le Comité des sanctions concernant la République centrafricaine devraient continuer d'agir de manière résolue en faveur de l'accord de paix et sanctionner d'autres personnes ou entités qui continuent de violer délibérément l'Accord.

En effet, l'un des objectifs du Niger lorsqu'il a été élu membre du Conseil de sécurité, et en assurant les présidences de ces deux comités, était de veiller à ce que les sanctions imposées aux pays dont il a la charge soient les plus justes possibles. C'est d'ailleurs fort de cette conviction que je pense que le terme « comité des sanctions » n'est peut-être pas le plus approprié, car il ne reflète pas la réalité du rôle du Conseil sur le suivi des mesures composant le régime. Ma suggestion serait, dans le cadre de réflexions futures, d'envisager de renommer ces comités, pour une appellation plus adéquate, qui sonne différemment de la contrainte ou de la répression.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements à tous ceux qui nous ont soutenus et qui ont travaillé avec nous pendant la mise en œuvre de notre mandat, en particulier nos collègues membres des Comités à New York qui se sont joints à moi lors de mes visites en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, ainsi que les experts et les collègues du Secrétariat pour leur professionnalisme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Pham.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Ambassadeur Dinh Quy Dang, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud pour la période de 2020 à 2021. Cette déclaration porte sur les points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne les travaux menés par le Comité au cours des deux dernières années, il convient de noter que le Comité a adapté ses méthodes de travail en raison de la pandémie de

maladie à coronavirus (COVID-19). Malgré les défis liés à la pandémie, le Comité a organisé 11 réunions, adopté 85 communications, approuvé 10 demandes d'exemption et publié deux communiqués de presse. En juin 2021, le Comité 2206 a été le premier organe subsidiaire du Conseil de sécurité à reprendre les réunions en présentiel.

En novembre, le Comité a effectué une visite au Soudan du Sud, qui était la première visite du Comité en deux ans et depuis la mise en place du Gouvernement de transition en février 2020. Cette visite a eu lieu à un moment important, puisque le Conseil de sécurité se prépare à examiner les mesures d'embargo sur les armes en mai prochain. Elle a permis au Comité d'avoir une vision actualisée de la situation sur le terrain dans le pays, de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des principaux critères.

La présidence s'est particulièrement félicitée de la volonté exprimée par le Gouvernement sud-soudanais de relever les multiples défis auxquels le pays est confronté, de sa détermination à faire progresser le processus de transition et de sa nouvelle approche pour favoriser le dialogue avec les partenaires internationaux et atteindre les objectifs fixés.

Deuxièmement, au cours de son mandat, la présidence du Comité s'est engagée à rechercher de nouvelles façons d'aider le Soudan du Sud à progresser pour respecter les conditions de la levée des sanctions, tout en menant les travaux du Comité de manière transparente, objective et responsable.

Favoriser la coopération entre le Soudan du Sud, les pays de la région, le Comité et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud est une priorité absolue pour le Viet Nam. La présidence a mené activement des consultations avec les membres du Comité, le Soudan du Sud et les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur de nouvelles initiatives pour améliorer la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil sur le Soudan du Sud. Le Soudan du Sud et les États de la région ont participé à quatre des 11 réunions du Comité.

Par ailleurs, la présidence a tenu plusieurs réunions informelles avec les représentants du Soudan du Sud, les pays voisins et des États membres de l'IGAD

afin d'échanger des données d'expérience et d'améliorer la compréhension mutuelle sur les aspects pertinents. En outre, avec l'appui de tous les membres du Comité, les 10 demandes de dérogation introduites ces deux dernières années ont toutes été accordées pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Parallèlement aux progrès réalisés au Soudan du Sud, cela a permis d'établir des objectifs de référence aux fins du réexamen des mesures d'embargo sur les armes, en vue de les lever lorsque les conditions seront remplies.

Troisièmement, tout au long de ses travaux au sein du Comité, le Viet Nam a été convaincu que la coopération et le dialogue entre le Comité et les parties prenantes concernées resteront cruciaux pour garantir l'efficacité des travaux du Comité. À cet égard, le Viet Nam espère que le Comité continuera d'appuyer le Soudan du Sud et les pays de la région dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil, de fournir une assistance aux autorités sud-soudanaises s'agissant de mettre en œuvre les objectifs de référence et de faire rapport à ce sujet, et de prêter son concours pour régler tout problème connexe. Le Viet Nam souhaite également que le Comité effectue d'autres visites à l'avenir, non seulement au Soudan du Sud mais aussi dans les pays de la région.

Enfin, nous voulons exprimer notre sincère gratitude aux membres du Comité, au Soudan du Sud et aux pays de la région pour leur participation active aux travaux du Comité sous la présidence du Viet Nam. Nous remercions le Secrétariat, en particulier le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, de l'aide précieuse qu'il a apportée à la présidence au quotidien.

Nous tenons à féliciter les autres présidents sortants et leurs équipes pour les efforts qu'ils ont déployés au cours des deux dernières années et à souhaiter plein succès aux nouveaux Présidents.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Pham de son exposé.

Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les présidents sortants de la façon dont ils se sont acquittés des responsabilités importantes que leur a confiées le Conseil et souhaiter plein succès à leurs successeurs.

La séance est levée à 16 h 5.